
CORPORATION MUNICIPALE DE SAINT-URBAIN

ORDRE DU JOUR

ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU CONSEIL DU LUNDI 5 NOVEMBRE 2007

Assemblée publique de consultation à 18h30 pour le projet de règlement numéro 235 visant à interdire les bars ainsi que les carrières et les sablières, sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la zone F-1, et de modifier certaines dispositions concernant les boissons alcooliques dans la classification des usages.

1. Prière
2. Place aux jeunes de Charlevoix
3. Adoption de l'ordre du jour de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 5 novembre 2007, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations.
4. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 1^{er} octobre 2007, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations.
5. Adoption du procès-verbal de l'assemblée spéciale du conseil municipal de Saint-Urbain, tenue le lundi 15 octobre 2007, à dix-neuf heures (19h00) au lieu habituel des délibérations.
6. Résolution du conseil municipal pour approuver les comptes à payer du mois d'octobre au montant de 188 711,50 \$.
7. Adoption du deuxième projet de règlement numéro 235 ayant pour objet d'amender le règlement de zonage dans le but d'interdire les bars sur l'ensemble du territoire, à l'exception de la zone F-1, et d'interdire les carrières et les sablières dans les zones agricoles.
8. Résolution d'appui au Festival du Coureur des Bois.
9. Renouvellement du protocole d'entente pour le service de fourrière pour l'année 2008.
10. Autorisation de la municipalité mandataire (Saint-Hilarion) à signer le protocole d'entente à intervenir pour l'année 2008 entre les municipalités et l'organisme qui dispense les services de transport adapté et acceptation de défrayer la quote-part pour 2008.
11. Adoption du règlement numéro 236 décrétant les règles de contrôle et de suivi budgétaire.
12. Embauche de monsieur Cédric Châtigny à compter du lundi 3 mars 2008 au taux horaire de 15,50 \$/ heure.
13. Résolution autorisant la présentation du projet d'aménagement de la phase II du parc industriel de Saint-Urbain et confirmant l'engagement

de la municipalité à payer sa part des coûts admissibles estimés à 133 000 \$.

14. Demande de remboursement de taxes- Madame Marie-Ève Duchesne au 55 rang Saint-François au montant de 1 126.82 \$.
15. Rapport du maire 2007.
16. Correspondances.
17. Période de questions réservée au public.
18. Levée de l'assemblée